



Certification de Qualification Professionnel Agent de prévention et sécurité



OBJECTIFS

Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la prévention/sécurité, en remplissant les conditions du décret à paraître et du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure



DURÉE

182 heures minimum



PUBLIC

Personne voulant exercer la fonction d'agent de sécurité



INTERVENANT

Formateurs qualifiés



PÉDAGOGIE

Matériels de formation : panneau SSI pédagogique, centrale intrusion...



VALIDATION

Réussite à l'examen

Obtention de la carte professionnel



PROGRAMME | CONTENU

Posséder le numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS

- Module secourisme
- Module environnement juridique
- Module gestion de conflit
- Module stratégie
- Module prévention des risques d'incendie
- Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- Module sensibilisation aux risques terroristes
- Module palpation de sécurité et vérification des bagages
- Surveillance par moyens électroniques de sécurité
- Module gestion des risques
- Module événementiel spécifique
- Module gestion des situations conflictuelles dégradées
- Module industriel spécifique
- Modules complémentaires



D'Est en Ouest
Formation
MANAGEMENT - SANTE - SECURITE